



SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU REART, DE SES AFFLUENTS ET DE L'ETANG DE CANET/SAINT-NAZAIRE

3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon – 66 280 SALEILLES
Tél : 04.68.22.18.53

Délibération N° 2023-09

L'an deux mille vingt-trois et le seize février, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saleilles, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Président.

Etaient présents :

MMES. Maria CABRERA _ Céline DAVESA _ Rosemary DROUILLOT _ Annie LELAURAIN _ Christine RODRIGUEZ _ Colette ROIG.

Ms. Rémy ATTARD _ Modeste BOSQUE _ Gilles CASAS _ Dominique CREN _ Luc DEVEZE _ Robert DIAZ _ Jean-François FABRE _ Marc GIMBERNAT _ Rodolphe LAFFONT _ Jean-Pierre LEROY _ Christophe MANAS _ Jean-André MAGDALOU _ Robert OLIVE _ Louis PUIG _ Olivier RABAT _ François RALLO _ Louis SALA _ René WALLEZ.

Etaient absents et excusés :

MMES. Maya LESNE _ Alexandra MAILLOCHAUD.

MS. Francis AUSSEIL _ Patrick BELLEGARDE _ Thierry DEL POSO _ Denis FERRER _ Jean-Charles MORICONI _ Georges PUIG _ Jean-François REGNIER – Jean-Jacques THIBAUT.

Avaient donné procuration :

M. Thierry DEL POSO à donner procuration à Maria CABRERA.

MME. Maya LESNE à donner procuration à Rodolphe LAFFONT.

Etaient absents :

MMES. Luce FAXULA _ Annie PEZIN _ Nathalie PINEAU _ Sara TOURNE

MS. Théophile MARTINEZ _ Patrick MAURAN _ Gérard NOLLEVALLE _ Raymond PLA _ André RADONDY _ Max TIBAC.

Assistaient également à la séance :

MMES. Morgane BOISRAME – Sandrine BOSSOREIL - Elodie DUSSAUSSOIS - Christelle PLAGNES

MS. Baptiste BASNIER - Roland MIVIERE – Jean-Claude TORRENS.

A été élu secrétaire de séance :

M. Rodolphe LAFFONT.

Délibération portant le SMBVR co-pétitionnaire du projet de réalisation d'un ensemble de bassin de rétention des eaux pluviales sur la commune de Montescot

Dossier présenté par : Christophe MANAS – Vice-président délégué.

Le comité syndical réuni en séance publique,

Vu la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014,

Vu l’arrêté préfectoral N°PREF/DCL/BCLAI/2018289-0001 du 16 octobre 2018 autorisant la modification des statuts du syndicat mixte des bassins versants du Réart, de ses affluents et de l’étang de Canet-St-Nazaire et portant le SMBVR autorité gémapienne sur ce bassin versant,

Vu la délibération n°2022-09 du comité syndical du 24 Février 2022 portant validation et signature de la convention de mise à disposition d’un ensemble de bassins de rétention des eaux pluviales sur la communes de Montescot

Considérant le dossier d’autorisation loi sur l’eau déposé par la commune de Montescot sur le guichet unique numérique en date du 07 Février 2022 et portant sur la réalisation d’aménagement hydrauliques destinés à mettre hors d’eau des secteurs habités de la commune en cas de crue centennale,

Considérant qu’il s’agit d’un ouvrage à usage mixte disposant d’une fonction hydraulique ainsi que d’une fonction parc paysager urbain,

Considérant les demandes de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 66, dans le cadre de l’instruction du dossier d’autorisation loi sur l’eau, d’intégrer l’autorité gemapienne dans la procédure d’autorisation environnementale.

Monsieur le Vice-président délégué propose à l’assemblée :

Que le SMBVR soit co-pétitionnaire, dans le respect des dispositions de la convention du 3 juin 2022, du dossier loi sur l’eau concernant le projet de réalisation d’aménagements hydrauliques et ainsi autoriser le Président ou son représentant à signer l’ensemble des éléments relatif au dossier.

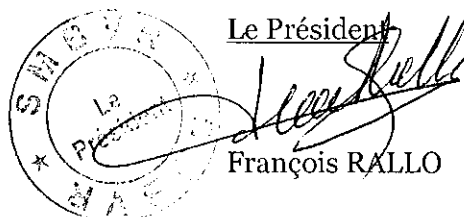
Le comité syndical, oui l’exposé du Vice-Président délégué et après en avoir délibéré, à l’unanimité de ses membres :

ACCEPTE que le SMBVR soit co-pétitionnaire, dans le respect des dispositions de la convention du 3 juin 2022, du dossier loi sur l’eau pour le projet de réalisation d’aménagements hydrauliques pour la protection de la commune de Montescot ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.

Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.


Le Président
François RALLO